

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome
du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL
Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

SEANCE DU 11 JUIN 2024

PRESENTS : M. CURUTCHARRY, Président ; Mme CASTEL 1^{ère} Vice-présidente ; Mme ECHEVERRIA 2^{ème} Vice-présidente ; Mmes LASSERRE, PINATEL ; MM. IBARBOURE, KORDIAN, MATON

EXCUSÉS : Mme BUTORI ; MM. ALDANA-DOUAT, BROUCARET, ETCHEVERRY

POUVOIRS : Mme BUTORI à Mme CASTEL ; M. ALDANA-DOUAT à M. CURUTCHARRY ; M. BROUCARET à M. IBARBOURE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CASTEL

O/J N° 5 – CRR : COMPLÉMENT AUX TARIFS D'INSCRIPTION ET LOCATION 2024-2025

M. CURUTCHARRY présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

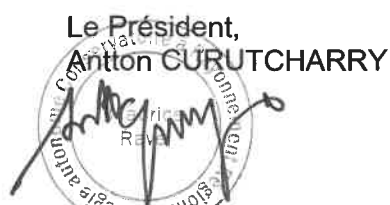
Les tarifs d'inscription et location 2024-2025 ont été votés au conseil d'administration du 9 avril dernier.

Il vous est demandé aujourd'hui de rajouter les éléments ci-après au guide des tarifs déjà voté :

- En cas de niveau différent entre la FM et la pratique instrumentale, il sera convenu de retenir le niveau instrumental pour la facturation. Dans l'éventualité d'une double pratique instrumentale, le niveau retenu sera le plus haut des deux.
- Dans le cadre du double cursus en CE1, la facturation portera sur l'année découverte musique + le tarif double cursus. Au-delà, il sera convenu de retenir le cursus dominant pour la facturation principale à laquelle s'ajoutera le double cursus.
- Les élèves désireux de s'inscrire en chant ou théâtre bénéficient de cours dès la rentrée en vue de préparer leurs auditions d'octobre pour intégrer ces classes. Dans le cas où ils ne seraient pas admis lors de ces auditions, ils se verront appliquer des droits d'inscription de 96 € (16€ de frais de dossier + 80 € de frais de scolarité) pour les cours reçus depuis septembre.

Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Président,
Anton CURUTCHARRY



De même, la refonte du nouveau cycle 1 Musique nécessite de sortir le tarif PRÉ C1 Musique déjà voté en avril et qui disparaît pour faire place à « l'année découverte musique » qui sera facturé au même tarif que le cycle 1.

Il a également été rajouté depuis un nouveau module de théâtre en basque qui sera proposé au même tarif que le module Zabala et le Chœur Tutta Voce.

Il est demandé au Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, d'adopter les modifications ci-dessus qui viennent compléter la délibération des tarifs du 9 avril 2024.

DONT ACTE